



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'Administration des Postes françaises met en vente, à partir du 12 décembre 1959 à Paris et du 14 décembre dans les autres bureaux, un timbre-poste commémoratif du dixième anniversaire de l'O.T.A.N.

CARACTÉRISTIQUES DE CE TIMBRE

Valeur : 50 francs

Couleurs {
Bistre
Vert
Bleu

50 timbres à la feuille



Dessiné et gravé
en taille-douce par MAZELIN

Format horizontal 22 × 36
(dentelé 13)

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (O.T.A.N.) a son siège à Paris : d'abord abritée par des bâtiments provisoires édifiés auprès du Palais du Trocadéro, celle-ci sera bientôt installée dans un vaste palais construit à la porte Dauphine, non loin du bois de Boulogne. C'est ce palais qui est représenté sur le timbre commémoratif du 10^e anniversaire de l'O.T.A.N.

Le 4 avril 1949, en effet, le traité de l'Atlantique Nord a été signé à Washington, entre les États-Unis, investis à l'issue de la seconde guerre de responsabilités mondiales, et certains pays européens. Des liens étroits étaient ainsi établis entre les deux plus grandes puissances de l'Amérique du Nord (États-Unis et Canada) et dix pays européens (Belgique, Danemark, France, Islande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Portugal et Royaume-Uni). Trois autres États ont donné ensuite leur adhésion : la Grèce et la Turquie en février 1952, la République fédérale allemande en mai 1955. De nombreux organismes civils et militaires ont été successivement mis sur pied et constituent un ensemble complexe qui a pour but de permettre la coordination de toutes les activités et l'étude des questions relevant des domaines les plus divers.

Car le traité de l'Atlantique Nord a pour ambition de ne pas se cantonner à l'aspect militaire de sa tâche ; dès la signature du traité, les gouvernements ont voulu étendre leur volonté d'alliance à la coopération politique, économique, scientifique et intellectuelle. L'article 2 du traité n'en fait-il pas foi ? : « Les parties contribueront au développement de relations internationales pacifiques et amicales en renforçant leurs libres institutions, en assurant une meilleure compréhension des principes sur lesquels ces institutions sont fondées et en développant les conditions propres à assurer la stabilité et le bien-être... ».